#### PARLEMENT

# REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

LOI N° 10-95 DU 7 AVF11 1995 PORTANT ADDITIF A L'ANNEXE DE LA LOI N° 21-94 DU 10 AOUT 1994 PORTANT LOI CADRE SUR LA PRIVATISATION.-

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

#### TITRE UNIQUE: DU PERIMETRE DE PRIVATISATION

Article 1er : La présente Loi a pour objet d'élargir le périmètre de privatisation conformément à l'article 6 de la Loi - Cadre N° 21 du 10 Août 1994 portant sur la privatisation.

Article 2 : Sera privatisé tout ou partie des participations détenues par l'Etat dans les Entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

Toutefois, d'autres Entreprises peuvent être ajoutées, sous les mêmes formes, à la liste jointe en annexe.

Article 3 : La présente Loi qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera publiée au Journal Officiel de la République du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 7 Avril 1995

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement

Professeur Pascal LISSOUBA.

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du plan et de la prospective, Le Ministre délégué, chargé de la coordination des régies financières et du budget,

Général J.J. YHOMBY-OPANGO

Luc DanielAdamo MATETA.

### ANNEXE A LA LOI N°

DU

ADDITIVE A LA LOI-CADRE Nº 21 - 94 DU 10 AOUT 1994 SUR LA PRIVATISATION

## ENTREPRISES PRIVATISABLES: SERIE N° 2.-

- \* Banque Internationale de Développement ( BIDC)
- \* Banque Nationale de Développement du Congo (BNDC)
- \* Crédit Rural du Congo (CRC
- \* Union Congolaise de Banque ( UCB)
- \* Banque Commerciale Congolaise ( BCC)
- \*Assurances et Réassurances du Congo (ARC)
- \* Ferme Piscicole Industrielle de Brazzaville (FPIB)
- \* Ferme d'Etat de Mantsoumba
- \* Société Forestière Industrielle des Bois ( SOFORIB)
- \* Office Congolais du Bois (OCB)
- \* Société Congolaise de Bois de Ouesso ( SCBO)
- \* Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (UAIC)
- \* Congolaise des Bois Impregnés ( CBI)
- \* Société Industielle des Bois de Mossendjo (SIBOM)
- \* Complexe d'Exploitation et de Transformation des Bois (COMETRAB)
- \* Société Industrielle de Déroulage et Tranchage ( SIDETRA)
- \* Société Congolaise Arabo Lybienne de Bois ( SOCALIB)
- \* Société Forestière Algero-Congolaise (SFAC)
- \* Placage du Congo ( PLACONGO)
- \* Société Nouvelle de Bois de la Sangha (SNBS)
- \* Office National des Pêches Continentales (ONAPEC)
- \* Minoterie d'Aliments de Bétail ( MAB)
- \* Société Congolaise de Transit ( SOCOTRA)
- \* Société Congolaise de Manutention de Bois ( SOCOMAB)